

2022

**CURSUS DE CONSEIL EN
CRÉATION D'ENTREPRISE**

CURSUS DE CONSEIL EN CREATION D'ENTREPRISE

Public

Ce cursus s'adresse :

- aux personnes destinées à informer et accompagner des porteurs de projet de création d'entreprise,
- aux conseillers exerçant ces missions souhaitant renforcer leur professionnalisme.

Prérequis

Accessible sur candidature, cette formation nécessite de justifier d'un niveau de formation équivalent à un Bac + 2, d'une expérience professionnelle dans des domaines connexes et d'une lettre de motivation explicitant le projet professionnel.

VOS CONTACTS

- **Référent pédagogique :**
01.45.18.61.54.
- **Référent administratif et Handicap :**
01.41.79.89.63.
ressources.pros@bpifrance.fr

FORMATEURS

- L'animation de ce cursus est assurée par des formateurs intervenant habituellement pour le Centre de formation des professionnels l'entrepreneuriat de Bpifrance.
- Tous ont une expérience en matière d'accompagnement des porteurs de projets et entrepreneurs ainsi que concernant la conception et l'animation de formations.

MÉTHODES ET SUPPORTS

- Exposé, échanges et témoignages
- Mises en situation à partir d'exercices, cas pratiques et jeux de rôles
- Support stagiaire comportant des outils pratiques
- Accès à des ressources en ligne réservées aux conseillers pendant la durée de la formation
- Travaux applicatifs à réaliser en asynchrone

DATES PREVISIONNELLES 2022

- Module 1 : du 30/05/2022 au 03/06/2022 (4,5 jours)
- Module 2 partie 1 : du 28/06/2022 au 01/07/2022 (4 jours)
- Module 2 partie 2 : du 06/09/2022 au 09/09/2022 (4 jours)
- Module 2 partie 3 : du 04/10/2022 au 07/10/2022 (4 jours)
- Module 3 : du 07/11/2022 au 10/11/2022 (4 jours)
- Module 4 : du 12/12/2022 au 16/12/2022 (4,5 jours)

LIEU

Paris 9 ou Maisons-Alfort
Ces sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

DUREE: 25,00 j (175:00 h)

EFFECTIF : De 6 à 12 participants

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Cette formation permet d'acquérir les connaissances et compétences indispensables pour accompagner de futurs créateurs d'entreprise dans la préparation de leur projet.

A l'issue de ce cursus, les participants seront en capacité :

1. de mettre en place un cadre permettant la progression du futur créateur avec une posture et des techniques d'entretien appropriées
2. de qualifier l'état d'avancement du projet et d'identifier les besoins du créateur
3. de transmettre la méthodologie, les informations, les outils et ressources utiles pour la préparation d'un projet entrepreneurial dans ses différentes dimensions : économique, commerciale, financière, juridique...
4. de préparer le futur créateur à la présentation de son projet auprès de financeurs et de partenaires,
5. d'émettre des préconisations basées sur l'analyse de la viabilité du projet
6. d'initier la mise en place d'outils de suivi lors du démarrage de l'activité
7. d'être référent et d'orienter le porteur de projet en fonction de ses besoins.

Cette formation permet d'accéder à la préparation du certificat de conseil en création d'entreprise enregistré au Répertoire Spécifique de l'Agence France Compétences (en cours de renouvellement).

La certification peut être présentée dans les 24 mois suivant l'achèvement du cursus présentiel (rythme annuel d'organisation du jury).

CANDIDATURES A LA FORMATION

La participation à cette formation nécessite de constituer un dossier de candidature envoyé sur simple demande à ressources.pros@bpifrance.fr lorsque le recrutement sera ouvert.

Les candidatures seront ouvertes à partir du 15/01/2022.

A réception du dossier et des pièces demandées, un accusé d'enregistrement de la candidature est transmis par mail. Seuls les dossiers complets seront étudiés.

L'instruction des dossiers et le choix des candidats sont effectués après clôture des candidatures sur la base des critères suivants :

- Validation des prérequis,
- Note explicitant les acquis professionnels, les motivations pour la formation envisagée et le projet professionnel
- Complémentarités des profils au niveau de la composition du groupe.

EQUIVALENCES ET POURSUITES DE PARCOURS

Aucune équivalence ou passerelle n'a été formalisée.

A titre d'exemple, les fonctions suivantes sont occupées par des professionnels ayant suivi cette formation :

- Conseiller Entreprises dans un service de développement économique de collectivité,
- Conseiller création d'entreprise dans diverses structures associatives, publiques ou privées,
- Conseiller à l'emploi (insertion / orientation) , ...

Les formations suivantes peuvent être complémentaires à ce cursus :
Master Accompagnement entrepreneurial (Université de Montpellier),
Accompagnateur de Startups et de Projets d'Intrapreneuriat (Université Paris Dauphine),
Mastère Spécialisé Accompagnateur d'entrepreneurs et de dirigeants de petites organisations (CNAM).

CURSUS DE CONSEIL EN CREATION D'ENTREPRISE

TARIFS

Frais pédagogiques en interentreprises

- Salariés dans le cadre de la formation professionnelle continue : 6400,00 € net
- Autofinancement : 4900,00 € net

Frais pédagogiques en intra entreprise

Tarif groupe en intra (présentiel) : 2000 € / jour

FINANCEMENT

La mobilisation du CPF via EDOF sera possible module par module à l'issue du processus de recrutement des candidats.

Pour faciliter vos futures démarches, le code CPF de la formation est le 237455.

VOS CONTACTS

- **Référent pédagogique :**
01.45.18.61.54.
- **Référent administratif et Handicap :**
01.41.79.89.63.
ressources.pros@bpifrance.fr

SUIVI ET ÉVALUATION

- Autoévaluation formative par module à l'appui de cas pratiques, exercices et mises en situation
- Attestation de présence par module
- Attestation de fin de formation en fin de cursus

RETOURS DES PRÉCÉDENTES SESSIONS

- Création du cursus en 2017 avec 1 rythme d'une session annuelle
- Taux de complétion de la formation : 100 %
- Taux de satisfaction : 97 % des participants étaient satisfaits et très satisfaits
- Taux de réussite des candidats au certificat de Conseil en création d'entreprise : 75 %

TEMOIGNAGES

« Un balayage large du métier d'accompagnateur, un état d'esprit et un usage pertinent d'outils comme appui au savoir être » Christophe (2019)

« Niveau de satisfaction 11/10 - le contenu était passionnant avec beaucoup de rythme et un déroulement bien pensé » Stéphanie (2019)

« Excellente formation et expérience » Laëtitia (2021)

CONTENU

- **Ouverture du cursus (0,5 jours)**
- **Module 1 : j'accueille et j'informe les futurs entrepreneurs (4 jours)**
 - Les fondamentaux de l'accueil des créateurs
 - Posture de l'accompagnant : adopter une approche personnalisée en fonction des créateurs
- **Module 2 : j'accompagne le montage des projets**
 - Partie 1 : validation du modèle économique (4 jours)**
 - La validation du modèle économique et la préparation du business-plan
 - Intégrer l'approche Lean Start-up dans l'accompagnement entrepreneurial
 - Partie 2 : montage commercial et financier (4 jours)**
 - Accompagner la réalisation d'une étude de marché pour alimenter le business-plan
 - Accompagner l'étude financière d'un projet entrepreneurial
 - Partie 3 : montage juridique (4 jours)**
 - La validation préalable des aspects pouvant impacter la faisabilité du projet : capacité, cumul, réglementation
 - Le choix de la forme juridique et des régimes fiscaux/sociaux
 - Atelier d'application
- **Module 3 : j'accompagne le lancement du projet (4 jours)**
 - Ateliers d'application
 - Évaluer la viabilité d'un projet entrepreneurial
 - Analyser la cohérence d'un business-plan financier
- **Module 4 : j'accompagne la concrétisation du projet (4 jours)**
 - Les fondamentaux du suivi post-crédation
 - Accompagner l'abandon du projet et favoriser le rebond
 - Coaching d'entrepreneurs : comment utiliser la méthode GROW ?
- **Clôture du cursus (0,5 jours)**

Le détail des modules thématique par thématique peut être consulté dans le catalogue, sachant que le cursus permet une approche pédagogique progressive avec des activités complémentaires. La présentation détaillée du cursus sera transmise avec le dossier de candidature lorsque le recrutement sera ouvert. La présentation détaillée de la promotion 2021 peut être envoyée sur simple demande.

ACCES A LA CERTIFICATION

À l'issue d'une période de mise en pratique de 6 mois, cette formation permet d'accéder à la préparation du certificat de conseil en création d'entreprise enregistré au Répertoire Spécifique de l'Agence France Compétences ([RS 5868](#)).

Le passage devant le jury de certification a lieu dans l'année qui suit la fin de la formation.

La certification peut être présentée dans les 24 mois suivant l'achèvement du cursus présentiel (rythme annuel d'organisation du jury).

L'accès au certificat est désormais possible avec dispense totale ou partielle de formation après un bilan de positionnement.